

Communiqué de l'Union des Juges Alsace-Moselle

pour la saison d'exposition 2019 – 2020.

Nouveaux indemnités de jugement et de frais de déplacement au 1^{er} septembre 2019.

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la FNJ (Fédération Nationale des Juges) du 27 avril 2019 l'Union des Juges Alsace-Moselle a eu connaissance de la revalorisation de l'indemnité de jugement et des frais kilométriques applicable au 1^{er} septembre 2019.

L'indemnité de jugement passe à 40 euros et la barème de frais kilométriques passe à 0,38 euros du km.

Les Frais de déplacements sur justificatifs peuvent être :

- L'hébergement : une nuitée ou deux nuitées si trajet en voiture supérieur à 500 Km. Attention à la qualité de l'hébergement (maximum 75 euros (nuitée + petit déjeuner). Les repas pris sur le trajet : 15 euros par repas.
- Les péages : frais réels sur présentation des tickets acquittés.
- En co-voiturage : seul, celui qui a engagé les frais demande les indemnités kilométriques. En cas de regroupement, les collègues demandent leurs frais jusqu'au point de regroupement. La FNJ encourage le co-voiturage pour limiter les frais pour les organisateurs d'exposition et l'impact environnemental.
- Pour le train : remboursement sur la base du billet.
- Pour l'avion : la base du remboursement est le billet de train en première classe maximum.

Rappel aux juges et organisateurs d'exposition sur le nombre de sujet à juger en exposition :

Lapins : 70 sujets maximum et 50 sujets à un championnat.

Pigeons : 80 sujets.

Volailles : 80 sujets. Attention : 1 trio = 3 sujets / 1 parquets = 4 sujets / volière = 6 ou 7 sujets.

Il est aussi nécessaire de respecter le quota de présence de juges étrangers aux expositions :

Rappel du règlement des expositions de la SCAF : Article 12 : Le jury ne peut être composé que de juges officiels membres de leur ANJ ou agréés dans leur pays. Un jury ne peut être composé au maximum que de 30% de collègues étrangers par espèce.

En aucun cas le président du jury ne peut être étranger.

La FNJ doit faire un courrier à la SCAF en citant les faits avérés.

En cas de non-respect du règlement, la SCAF devra retirer le patronage aux dites expositions ce qui entrainera la non-participation des juges français et étrangers.

Informations diverses concernant l'Union des Juges Alsace-Moselle :

- Annonce du décès du Juge Honoraire Erwin FATH de 57415 Enchenberg survenu en juillet 2019.
- Nouveau élève-juge Lapin : Monsieur Pascal SAUER de la Société d'aviculture de Soufflenheim a passé avec succès le constat d'aptitude dans le groupement cunicole lors de la journée de formation des élèves-juges du samedi 31 août 2019 au foyer avicole à 67850 Herrlisheim. Dès le 1^{er} septembre 2019, l'élève-juge lapin Pascal SAUER peut assister aux jugements des lapins lors des expositions dans le cadre de sa formation de la 1^{ère} année.
- **DATE de l'Assemblée Générale 2020 de l'Union des Juges Alsace-Moselle :**
Dimanche 1 mars 2020 à 9 H à l'ESCO à 67850 OFFENDORF.

Jean-Luc HEINRICH , Secrétaire Général de l'Union des Juges Alsace-Moselle